



plage musicale
en bangor

Madame, Monsieur,

Avec notre équipe, nous avons le plaisir de vous accueillir aux concerts du Festival de musique de chambre de Plage musicale en Bangor.

Votre présence témoigne de l'importance que vous portez à la musique. Savez-vous que vous pouvez prolonger cet intérêt par un soutien à notre action de transmission de la musique ?

La situation financière de Plage musicale est fragile malgré l'effort de nos mécènes pour compenser la diminution sensible des subventions d'année en année.

Les recettes du Festival viennent pour 31% de la billetterie, 12% des aides publiques (Communes, Département, Région), 44% des sociétés civiles (Sacem, Spedidam, Fonds pour la Création Musicale, Musique Nouvelle en Liberté).

La part du mécénat atteint 13% : elle doit cependant encore grandir pour nous aider à assurer la perennité du Festival. Pour cela, toutes les contributions, y compris les plus modestes, sont essentielles.

Avec toute notre reconnaissance,

Hacène Larbi
président

Christophe Beau
directeur artistique et pédagogique

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt de 66% des sommes versées dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt de 60% des sommes versées sur le montant de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires de votre entreprise.

Ces dispositions fiscales figurent dans la loi du 1^{er} août 2003 sur le mécénat culturel.

Contact : Bertrand Beau (trésorier) – Tel. 06 75 62 88 24 ou 06 80 46 01 25

Email : plagemusicalebangor@gmail.com

Votre chèque libellé à l'ordre de *Plage musicale en Bangor* est à adresser à :

Bertrand Beau

Service Mécénat de Plage musicale en Bangor

9, Place des Halles

37290 Preuilly-sur-Claise

Vous recevrez un reçu fiscal en fin d'année

www.belleilemusique.com